

Fiche C

Risque de rupture de barrage

Définition

Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Il a pour fonctions principales la régulation de cours d'eau, l'alimentation en eau des villes et la production d'énergie électrique.

Un barrage n'est pas inerte. Il vit, travaille et vieillit en fonction des efforts auxquels il est soumis. Le risque majeur lié à la présence d'un barrage est la rupture, entraînant la formation d'une onde de submersion très destructrice et l'inondation de la vallée en aval. Celle-ci pourra avoir des conséquences considérables à l'aval de l'ouvrage, de nature humaine, économique, environnementale et patrimoniale.

Cette rupture correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage, elle peut être progressive, par érosion ou brutale. Ses causes sont de différentes natures :

- ◆ techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations;
- ◆ naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain;
- ◆ humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Consignes générales

AVANT : S'organiser et anticiper

- ◆ Connaître le signal d'alerte et les consignes pour la zone du premier quart d'heure.
- ◆ Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- ◆ Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- ◆ Ne pas prendre l'ascenseur.
- ◆ Ne pas revenir sur ses pas.
- ◆ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- ◆ Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

APRES :

- ◆ Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
- ◆ Aérer et désinfecter les pièces, qui seraient inondées.
- ◆ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- ◆ Chauffer dès que possible.

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de rupture

2 minutes
ALERTE
corne de brume
ou services de secours

SELON LES LIEUX



gagnez immédiatement les hauteurs



montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes